

**ADJUVANT MERGE<sup>MD</sup>**

**CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

Mélange de surfactants et d'hydrocarbures pétroliers à appliquer avec divers herbicides

**USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE :** Mélange de surfactants (tensio-actifs) ..... 50%  
Solvant (hydrocarbures pétroliers) ..... 50%

**N<sup>o</sup>. D'HOMOLOGATION :** 24702

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**IRRITANT POUR LA PEAU**

**CONTENU NET : 4 L à 200 L**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**

**BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

## MODE D'EMPLOI

L'adjuvant MERGE est un mélange de surfactants et d'hydrocarbures pétroliers à pulvériser avec diverses pulvérisations herbicides. Consulter l'étiquette de l'herbicide pour le mode d'emploi détaillé et restrictions.

L'adjuvant MERGE peut être utilisé avec les herbicides suivants :

Herbicide Accord <sup>MD</sup> en granules dispersables	Herbicide Impact <sup>MD</sup>
Herbicide Accord <sup>MD</sup> en sacs hydrosolubles	Herbicide Odyssey <sup>MD</sup> WDG
Herbicide Equinox <sup>MD</sup> EC	Herbicide Poast <sup>MD</sup> Ultra
Eragon <sup>MD</sup>	Herbicide <sup>MD</sup> Solo WDG
Heat <sup>MD</sup> WG	

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide Accord granules dispersables	ND	Blé (de printemps et durum), orge de printemps, graines de l'alpiste des canaries	1,0 %	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette
	MCPA Amine	Orge	1,0 %	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
	MCPA Ester				
	Buctril <sup>MD</sup> M				
	Refine <sup>MD</sup> Extra				
	Buctril M	Blé (de printemps et durum)	1,0 %	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
	2,4-D Amine				
	2,4-D Ester				
	MCPA Amine				
	MCPA Ester				
	Refine <sup>MD</sup> Extra				
	Express <sup>MD</sup> Pack	Blé (de printemps seulement)	1,0 %	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette, folle avoine plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
	Avenge <sup>MD</sup> 200-C				
	Avenge 200-C + Buctril M				
	Avenge 200-C + 2,4-D Ester				
	Avenge 200-C + MCPA Ester				
	Avenge 200-C + Refine Extra	Graines de l'alpiste des canaries	1,0%	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
Buctril M					

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide Accord en sacs hydrosolubles	ND	Blé (de printemps et durum), orge de printemps, graines de l'alpiste des canaries	1,0%	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette
	MCPA Amine	Orge	1,0%	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
	MCPA Ester				
	Buctril M				
	Refine Extra				
	Buctril M	Blé (de printemps et durum)	1,0%	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
	2,4-D Amine				
	2,4-D Ester				
	MCPA Amine				
	MCPA Ester				
	Refine Extra				
	Express Pack	Blé (de printemps seulement)	1,0%	100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette, folle avoine plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
	Avenge 200-C				
	Avenge 200-C + Buctril M				
	Avenge 200-C + 2,4-D Ester				
Avenge 200-C + MCPA Ester					
Avenge 200-C + Refine Extra	Graines de l'alpiste des canaries	1,0%	100%	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires	
Buctril M					
Herbicide Equinox EC	ND	Canola (tous les types incluant le Canola <b>Clearfield</b> <sup>MD</sup> ), Canola <b>Clearfield</b> de type <i>Brassica juncea</i> , pois chiche, haricots secs, pois secs, lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles (incluant les Lentilles <b>Clearfield</b> ), moutarde (brune, orientale et jaune), tournesol (tous les types incluant le Tournesol <b>Clearfield</b> )	0,5%	50 à 100	Graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette, chiendent

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
	Odyssey WDG	Pois de grande culture, Canola <b>Clearfield</b> , Canola <b>Clearfield</b> de type <i>Brassica juncea</i> , Lentilles <b>Clearfield</b>	0,5%	50 à 100	Graminées annuelles énumérées sur l'étiquette, chiendent plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
	Buctril M	Lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique)	0,5%	50 à 100	Graminées annuelles énumérées sur l'étiquette, chiendent plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
	FlaxMax <sup>MD</sup>	Lin (excluant les variétés à faible teneur en acide linoléique)	0,5%	50 à 100	Graminées annuelles énumérées sur l'étiquette, chiendent plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
	Liberty <sup>MD</sup> 150 SN	Canola LibertyLink <sup>MD</sup> (tolérant au glufosinate d'ammonium)	0,5%	50 à 100	Graminées annuelles énumérées sur l'étiquette, chiendent plus des mauvaises herbes à feuilles larges supplémentaires
Eragon	ND	Orge, blé (de printemps, d'hiver et durum)	1 L/ha	100 à 200	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette
	Glyphosate	Maïs (de grande culture et sucré), soya	1 L/ha	100 à 200	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires
	Glyphosate + Pursuit <sup>MD</sup> Herbicide	Soya	1 L/ha	100 à 200	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Heat WG	ND	Orge, graines de l'alpiste des canaries, jachère chimique, pois chiches Kabuli, maïs (de grande culture, sucré), lentilles, avoine, pois (secs de grande culture), soya, blé (de printemps, durum, d'hiver)	0,5 L/ha	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette
	Glyphosate	Orge, graines de l'alpiste des canaries, jachère chimique, pois chiches, maïs (de grande culture, sucré), avoine, pois (secs de grande culture), lentilles (incluant les Lentilles <b>Clearfield</b> ), blé (de printemps, durum, d'hiver), soya	0,5 L/ha	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires
Herbicide Impact	ND	Maïs de grande culture (qu'il s'agisse d'hybrides classiques ou tolérants aux herbicides), et maïs sucré et maïs de semence (hybrides et lignées autofécondées)	0,5%	200	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
	Aatrex <sup>MD</sup> 480 <b>OU</b> Atrazine	Maïs de grande culture, maïs sucré et maïs de semence (hybrides et lignées autofécondées)	0,5%	200	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
	Atrazine + Frontier <sup>MD</sup>	Maïs de grande culture	0,25%	200	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
Herbicide Odyssey WDG	ND	Pois de grande culture, fenugrec (usages dans les semences seulement), Canola <b>Clearfield</b> (incluant les variétés de Canola <b>Clearfield</b> de type <i>Brassica juncea</i> ), Lentilles <b>Clearfield</b> , soya (Ouest du Canada seulement), semis et l'établissement de luzerne cultivée pour la semence, lotier corniculé (pour la production de semences)	0,5 %	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
	Lontrel <sup>MD</sup> 360	Canola <b>Clearfield</b>	0,5 %	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette et chardon des champs
	Equinox EC	Pois de grande culture, Lentilles <b>Clearfield</b>	0,5%	50 à 100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette, chiendent, sétaire verte, blé spontané <b>Clearfield</b> , orge spontané, blé de printemps spontané, folle avoine
Herbicide Poast Ultra	ND	Plusieurs cultures tel que retrouvé sur l'étiquette	0,25 à 2,0 L/ha	25 à- 200	Graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
	Buctril M	Lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique)	0,5 à 2,0 L/ha	50 à 200	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires tel qu'indiqué
	Logic <sup>MD</sup> M				
	Lontrel 360				
	Lontrel 360 + MCPA Ester				
	MCPA Ester				
	Muster <sup>MD</sup> + Lontrel 360	Canola (colza)	0,5 à 2,0 L/ha	50 à 200	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires tel qu'indiqué
	Lontrel 360				
	Muster				
	Pursuit <sup>MD</sup> 240	Pois secs	1,0 L/ha	50 à 100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires tel qu'indiqué
Liberty 150 SN	Canola tolérant au glufosinate (p. ex. variétés avec le symbole LibertyLink)	1,0 L/ha	50 à 100	Mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette plus des mauvaises herbes supplémentaires tel qu'indiqué	

Produit	Mélange en réservoir	Culture(s)	Quantité d'adjuvant MERGE	Volume d'eau (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide Solo WDG	ND	Canola <b>Clearfield</b> (incluant les variétés de canola de type <i>Brassica juncea</i> ), Tournesols <b>Clearfield</b> , Lentilles <b>Clearfield</b>	0,5%	100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette
	Lontrel Dry	Canola <b>Clearfield</b>	0,5%	100	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles énumérées sur l'étiquette

## MÉLANGE

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur avant usage. **Pour connaître les conseils appropriés de nettoyage il faut se référer à l'étiquette du produit qui à été pulvérisé précédemment.**
2. Remplir à moitié d'eau propre le réservoir du pulvérisateur. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide(s) et d'adjuvant MERGE et continuer le remplissage.
4. Après le remplissage, maintenir l'agitation.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Suivre les étapes suivantes et consulter chaque étiquette d'herbicide utilisé :

1. Immédiatement après l'emploi, nettoyer soigneusement le pulvérisateur en remplissant complètement le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 L d'ammoniaque (contenant 3% d'ammoniaque) pour chaque 100 L d'eau. Agiter afin de mélanger l'ammoniaque et l'eau. Réduire la quantité d'ammoniaque ajoutée proportionnellement au degré de concentration de l'ammoniaque qui est utilisé. Laisser s'échapper la solution par la rampe du pulvérisateur et les buses et ajouter alors assez d'eau pour remplir à nouveau complètement le réservoir. Agiter la solution pendant au moins 15 minutes et vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe et les buses, jusqu'à ce que le réservoir soit vide.
2. Enlever les buses et les filtres et nettoyer séparément dans un réservoir contenant de l'eau et un agent nettoyant.
3. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre.

4. Agiter pour rincer en profondeur le réservoir et vider l'eau en la faisant passer par la rampe.

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler. Ce produit est nocif lorsque avalé ou absorbé par la peau.
3. Irritant pour la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs ou de la bruite de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter des vêtements protecteurs, tels que lunettes de protection ou écran facial, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc.
6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de réutiliser.
7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
8. Ce produit contient un distillat de pétrole aromatique qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.



Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

1. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour les humains ou les animaux, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comportant pas de drain au plancher.
4. Les herbicides doivent être expédiés et entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.
5. Ce produit doit être entreposé à une température supérieure à 5°C (40°F).

## **ÉLIMINATION**

### **Contenant recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants réutilisables-remplissables**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ACCORD est une marque déposée de BASF Canada Inc.

**Clearfield** et ODYSSEY sont des marques déposées de BASF Agrochemical Products B.V. et EQUINOX, ERAGON, HEAT, POAST et SOLO sont des marques déposées de BASF SE, tous utilisées par BASF Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou marques déposées de leurs fabricants respectifs.

**ADJUVANT MERGE<sup>MD</sup>**

**CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

Mélange de surfactants et d'hydrocarbures pétroliers à appliquer avec divers herbicides

**USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE :** Mélange de surfactants (tensio-actifs) ..... 50%  
Solvant (hydrocarbures pétroliers) ..... 50%

**N<sup>o</sup>. D'HOMOLOGATION :** 24702

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**IRRITANT POUR LA PEAU**

**CONTENU NET : 4 L à 200 L**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**

**BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler. Ce produit est nocif lorsque avalé ou absorbé par la peau.
3. Irritant pour la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs ou de la brume de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter des vêtements protecteurs, tels que lunettes de protection ou écran facial, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc.
6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de réutiliser.
7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
8. Ce produit contient un distillat de pétrole aromatique qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

1. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour les humains ou les animaux, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comportant pas de drain au plancher.
4. Les herbicides doivent être expédiés et entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.
5. Ce produit doit être entreposé à une température supérieure à 5°C (40°F).

## **ÉLIMINATION**

### **Contenant recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants réutilisables-remplissables**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.